



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Conseil général

**PROCÈS-VERBAL  
PLÉNUM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 17.11.2021 N° 07**

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble  
Heure : 19h30

Bureau : M. Julien Vaudan, Président  
M. Léonard Fellay, Vice-président  
Mme Mélanie Mento, Secrétaire  
Mme Emily Vaudan, Membre scrutateur  
M. Matthieu Moulin, Membre scrutateur

Excusé : -

Secrétaire : Lorraine Piota

**ORDRE DU JOUR :**

**01. Contrôle des présences**

**02. Approbation / modification de l'ordre du jour**

**03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 15 septembre 2021**

**04. Présentations**

- 01. Projets de développement planifiés
- 02. Planification financière 2022-2025

**05. Décisions**

- 01. Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique (TPT)
- 02. Règlement du Conseil général
- 03. Décisions fiscales de l'exercice 2022

**06. Information**

- 01. Interventions (question, interpellation, postulat et motion)
- 02. Covid – Point de situation
- 03. Dossier des constructions – rapport final sur le processus de régularisation
- 04. Impôt personnel
- 05. Taxe sur les chiens

**07. Divers**

- 01. Agenda 2022 des séances du Conseil général
- 02. Prochain plénum du Conseil général (15.12.2021)
- 03. Attribution d'un DDP à l'école Lemania
- 04. Vote sur les budgets
- 05. Association des Présidents des Conseils généraux du Valais

06. Vacations du Conseil général
07. Cabinet médical des Arcades de Verbier – Situation de l'IRM
08. Modification des horaires des courses de bus entre Le Châble et Verbier
09. Entretien du site de Curala au Châble

## PROCES VERBAL :

### 01. Contrôle des présences

49 conseillères et conseillers généraux sont présents, 6 sont excusés et 5 sont absents.

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

### 03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 15 septembre 2021

Aucune remarque n'est formulée quant au procès-verbal du 15.09.2021.

Le procès-verbal de la séance du 15.09.2021 est considéré comme approuvé.

### 04. Présentations

En préambule, M. Paul Choffat souhaite informer l'assemblée de l'objectif premier du Conseil municipal : pérenniser la situation économique de notre commune. Cela signifie que le produit communal brut (volume d'affaire généré par les entreprises et les indépendants actifs sur le territoire communal) continue à se développer correctement. Pour cela, la Commune a une communauté d'objectifs avec Verbier Tourisme.

Le 2<sup>ème</sup> objectif du Conseil municipal, lequel est spécifique à la Commune, est de s'assurer que les rentrées fiscales continuent d'être satisfaisantes.

Au vu de cette ambition de pérenniser ce succès économique, Vincent Michellod, Eric Rosset, Paul Choffat et Simon Wiget ont décidé de conduire un certain nombre d'entretiens avec des acteurs du tourisme de Val de Bagnes, comme les présidents des faitières (hôteliers, commerçants, restaurateurs, artisans, etc.) ainsi que d'autres acteurs tels que le fondateur du e-bike festival, les patrons du W et du Chalet d'Adrien, etc.

32 entretiens ont été conduits et lors de chaque entretien, 4 questions ont été posées aux interlocuteurs :

1. Quelles sont les forces de Verbier et de la destination Val de Bagnes (à quoi est dû notre succès ?)
2. Quelles sont les faiblesses de la destination ? (infrastructures touristiques manquantes ?)
3. Quelle est leur vision à 20 ans ?
4. Quels seraient leurs 3 axes prioritaires de développement pour les 5 à 10 prochaines années ?

Les éléments principaux qui ressortent de ces entretiens sont :

1. Le développement, le succès et le niveau de vie de la Commune de Val de Bagnes reposent sur le tourisme ;

2. Notre tourisme repose avant tout sur l'hiver (75% des nuitées durant cette saison) ;
3. Le tourisme est confronté à deux défis majeurs :
  - Le réchauffement climatique, avec une conséquence qui est le relèvement du niveau de l'enneigement (altitude) ;
  - La concurrence toujours plus vive entre les stations de montagne.

Jusqu'à ce jour, la destination a toujours eu un énorme succès en hiver. Toutefois, ce succès n'est pas garanti dans le futur, encore moins toute l'année. Il est donc absolument indispensable d'augmenter l'attractivité de la destination, à la fois pour attirer des touristes toute l'année et pour continuer de voir des familles venir s'établir sur le territoire communal. Les investissements communaux qui seront réalisés profiteront à toute la population.

M. Paul Choffat estime qu'il est primordial aujourd'hui d'avoir une vision ambitieuse de notre futur afin de prendre les mesures pour réaliser les infrastructures nécessaires. C'est un travail qui devra être mené conjointement par tous les acteurs concernés. Chacun doit être partie prenante de ce défi.

## **01. Projets de développement planifiés**

---

La présentation de M. Paul Choffat reste ci-jointe.

## **02. Planification financière 2022-2025**

---

M. Eric Rosset précise à l'assemblée que les projets de développement planifiés présentés par M. Paul Choffat se retrouvent dans la planification financière qui est présentée ce soir.

La volonté d'investir du Conseil municipal est claire, malgré les quelques incidents techniques qui ont retardé la mise en œuvre de ces investissements.

La présentation de M. Eric Rosset et M. Jérôme Maret reste ci-jointe.

### Interventions

1. M. Marcus Bratter remercie les concernés pour le travail impressionnant qui a été accompli. Il demande quel est le taux d'intérêt prévu pour la dette de 96 millions ?
  - M. Rosset lui confirme un taux de 2%. C'est ambitieux mais réalisable car les taux sont bas actuellement.
2. M. Julien Vaudan rappelle à l'assemblée que cette planification représente une vision à long terme et doit être différenciée des budgets.

## 05. Décisions

### 01. Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique (TPT)

---

M. Eric Rosset précise à l'assemblée que le règlement sur la TPT est un outil qui existe depuis de nombreuses années à Bagnes et à Vollèges mais avec une application différente.

Toujours dans le but d'harmoniser les règlements des anciennes communes fusionnées afin d'avoir un règlement applicable à Val de Bagnes, le Conseil municipal présente le nouveau règlement sur la TPT, dont les grands principes restent les mêmes. Le règlement de Bagnes a été repris, en intégrant des tarifs « vallée » pour Vollèges.

La présentation de M. Eric Rosset reste ci-jointe.

#### Préavis des commissions

Culture, tourisme et sport : préavis favorable à l'unanimité  
Bâtiments, bourgeoisie et agriculture : préavis favorable  
Travaux publics et environnement : préavis favorable  
Sécurité et santé publiques : préavis favorable  
Constructions, aménagement du territoire et mobilité : préavis favorable  
Cogest : une séance de présentation, en présence de la commission « culture, tourisme et sport » a eu lieu le 13.10.2021. Toutes les questions ont pu être posées concernant ce règlement et son fonctionnement. Préavis positif à l'unanimité des membres présents.

#### Intervention

1. Mme Mélanie Mento demande si les entreprises extérieures peuvent être assujetties à la TPT ?
  - M. Eric Rosset l'informe que si ces entreprises ont un établissement stable sur notre commune, alors elles sont assujetties de force. Les autres peuvent être assujetties si elles le veulent (assujettissement volontaire). La Commune essaie d'influencer ces entreprises et une majorité paie la TPT.

**A la question : acceptez-vous le nouveau Règlement sur la taxe de Promotion Touristique (TPT), avec une entrée vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ?**

**Le nouveau règlement sur la TPT est accepté à l'unanimité.**

### 02. Règlement du Conseil général

---

Mme Mélanie Mento rappelle à l'assemblée que ce point a déjà souvent été abordé. Le bureau actuel a repris les grands axes de discussion de la précédente législature afin d'arriver en cette fin d'année 2021 à un règlement abouti.

L'objectif était d'expliquer les dispositions le plus clairement possible pour tenter de coller à la pratique. Les dispositions ont été simplifiées et notamment par rapport aux différents délais (harmonisation). Un tour d'horizon de la pratique d'autres communes valaisannes a permis de retenir certaines bonnes pratiques et d'exclure certaines méthodes paraissant trop compliquées.

De plus, un document annexe au règlement a été rédigé, lequel permet de mieux comprendre les différents documents nécessaires au travail du Conseil général (contenu, distribution et rôle de chaque document).

Mme Mento remercie le bureau du Conseil général ainsi que M. Antoine Schaller qui ont collaboré pour aboutir à ce règlement.

La présentation de Mme Mélanie Mento reste ci-jointe.

### Intervention

1. M. François Veuthey constate que le taux de participation aux plénums est assez faible. Le nouveau règlement prévoit-il une disposition à ce sujet (le conseiller qui ne participe pas aux séances reste-il conseiller générale) ?
  - M. Julien Vaudan l'informe qu'aucune sanction n'est prévue pour les conseillers généraux qui ne participent pas aux séances et/ou aux plénums. Il rappelle néanmoins que chaque conseiller est élu par la population et que c'est un honneur. Il constate également que 49 conseillers généraux sont présents ce soir, contre 39 au dernier plénum : cela constitue une belle amélioration.
  - Mme Mélanie Mento complète ces propos en indiquant qu'une liste des présences aux plénums a été ajoutée dans la liste des documents. Jusqu'à ce jour, uniquement le nombre de personnes présentes était indiqué dans les PV. Désormais la liste des personnes présentes est annexée.

### Préavis des commissions

Constructions, aménagement du territoire et mobilité : la commission s'est réunie le 3.11.2021. Elle est favorable au fait que toutes les commissions puissent mettre en ligne leur PV de commission et que l'on puisse réduire le temps de vote à bulletin secret. Elle salue l'efficacité et l'efficience de ce nouveau règlement. Préavis positif à l'unanimité des membres présents.

Bâtiments, bourgeoisie et agriculture : préavis positif à l'unanimité

Culture, tourisme et sport : préavis positif à l'unanimité

Jeunesse, formation et cohésion sociale : la commission souhaite qu'une séance d'information soit organisée pour comprendre le fonctionnement de ce nouveau règlement et plus particulièrement des documents annexes. Préavis positif à l'unanimité

Travaux publics et environnement : préavis positif

Sécurité et santé publiques : préavis positif à l'unanimité

Contributions, cadastre et population : préavis positif à l'unanimité

Cogest : la commission remercie le Bureau pour le travail de préparation de ce règlement. Une séance a eu lieu au mois de septembre 2021 avec les Présidents de commissions et une seconde le 8 novembre avec le Bureau. Toutes les questions ont trouvé leur réponse et les adaptations du règlement ont été bien comprises. Préavis positif à l'unanimité des membres présents.

**A la question : acceptez-vous le règlement du Conseil général avec une entrée en vigueur de suite ?**

**Le règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité.**

Avant de clore ce point, Mme Mento précise qu'une formation sur la nouvelle plateforme sera organisée en janvier/février (plusieurs soirées à choix seront proposées).

### **03. Décisions fiscales de l'exercice 2022**

---

Afin de rendre plus compréhensible les avantages fiscaux de Val de Bagnes, M. Bruno Moulin donne un exemple concret à l'assemblée :

*Pour une personne seule disposant d'un revenu imposable de CHF 60'000.- et d'une fortune de CHF 100'000.-, voici les impôts (arrondis) de différentes communes :*

1. Val de Bagnes	CHF 3'697.-
2. Grächen	CHF 6'374.-
3. Leukerbad	CHF 6'287.-
4. Saas Fee	CHF 6'048.-
5. Chamoson	CHF 5'546.-
6. Champéry	CHF 5'963.-
7. Liddes	CHF 5'563.-
8. Orsières	CHF 4'900.-

#### Préavis des commissions

Contributions, cadastre et population : préavis positif

Cogest : après un long débat de 30 secondes, préavis positif

**A la question : acceptez-vous les décisions fiscales pour l'exercice 2022, soit un coefficient d'impôt de 1.0 et un taux d'indexation de 170%?**

**Ces décisions fiscales sont acceptées à l'unanimité.**

## Information

### 01. Interventions (question, interpellation, postulat et motion)

M. Christophe Maret informe l'assemblée que les services de l'aménagement du territoire et de la jeunesse travaillent sur la réponse au postulat pour un Plan de Mobilité Scolaire (PMS). Un état des lieux est en cours d'établissement et un questionnaire a été adressé aux parents-professeurs. Une réponse sera présentée au Conseil général en 2022 à ce sujet.

### 02. Covid – Point de situation

M. Christophe Maret informe l'assemblée que le groupe de travail a été reformé (Verbier Tourisme, TVSA, TMR SA, Police) et se rencontre pour faire le point sur l'évolution de la situation au niveau fédéral, cantonal et communal.

Des contacts ont eu été pris avec les pharmaciens afin de planifier et d'organiser les démarches liées aux tests COVID-19 pour cet hiver 2021-2022. Deux structures sont prévues à cet effet : une au Châble et une à Verbier. L'évolution de la situation sanitaire est étroitement surveillée.

Au niveau cantonal, la Task Force a été réactivée.

Par ailleurs, la situation financière liée au fonds du COVID-19 reste ci-jointe. On constate qu'un montant de CHF 986'000.- est encore à disposition pour répondre aux potentiels besoins de cet hiver.

#### Intervention

1. M. Stéphane Roserens demande quels sont les frais à charge de la Commune concernant les centres de tests COVID ?
  - M. Christophe Maret l'informe que bien que chacun paie son test, les structures mises en place (aménagement des locaux) ont un coût, mais ce dernier relativement peu important.

### 03. Dossier des constructions – rapport final sur le processus de régularisation

M. Christophe Maret informe l'assemblée qu'une étape importante dans le cadre de la procédure de régularisation des dossiers de construction a été passée. Le rapport final de la régularisation de la situation a été adressé au Canton.

Par ailleurs, le service des constructions a enregistré à ce jour 100 dossiers de constructions de plus que l'année 2021 complète. Nous pouvons donc féliciter le service des constructions qu'il est désormais particulièrement compétent et réactif et qui a fourni un travail titanesque.

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe.

#### **04. Impôt personnel**

---

L'assemblée est informée que l'impôt personnel à Val de Bagnes est de CHF 18.-.

##### Intervention

2. M. Marcus Bratter demande ce que c'est exactement que cet impôt personnel ?
  - M. Alexandre Gordio l'informe qu'il s'agit de l'impôt minimum que toute personne établie sur le territoire communal doit payer. Cet impôt n'a jamais été augmenté, il était de 16.- à Vollèges et de 18.- à Bagnes. Selon l'échelle de l'Etat du Valais, il peut être compris entre 12.- et 24.-.

#### **05. Taxe sur les chiens**

---

L'assemblée est informée que la taxe sur les chiens à Val de Bagnes est de CHF 120.-. Plus de 700 chiens vivent dans les ménages de Val de Bagnes.

##### Intervention

1. M. Cédric Terrettaz estime qu'il est dommage de faire payer cette taxe aux propriétaires de chiens utilitaires (associations, chiens d'aveugles, etc.).
  - M. Christophe Maret lui précise que les propriétaires de chiens utilitaires peuvent être exonérés de la taxe s'ils en font la demande.

#### **06. Divers**

##### **01. Agenda 2022 des séances du Conseil général**

---

Le nouveau planning des dates du Conseil général reste ci-joint car un changement a été apporté à la séance du mois de décembre 2022.

##### **02. Prochain plénum du Conseil général (15.12.2021)**

---

L'assemblée est informée que la séance du mois du 15 décembre 2021 aura lieu à Verbier à la salle de la Comba.

##### **03. Attribution d'un DDP à l'école Lemania**

---

L'assemblée est informée que le point relatif à l'attribution d'un DDP à l'école Lemania a été reporté au prochain plénum afin de répondre aux mieux aux questions du Conseil général.

#### **04. Vote sur les budgets**

---

Il est rappelé à l'assemblée que le vote sur les budgets approche et que si des commissions souhaitent voter les rubriques séparément, il est nécessaire qu'elles en informent le bureau dans les meilleurs délais.

#### **05. Association des Présidents des Conseils généraux du Valais**

---

L'assemblée est informée qu'une association des Présidents des Conseils généraux valaisans a été créée. 11 Conseils généraux y sont représentés actuellement. Les Présidents se rencontrent afin d'échanger sur les bonnes pratiques. Cette association amène des éléments très intéressants, comme par exemple le règlement voté ce soir.

#### **06. Vacations du Conseil général**

---

Il est rappelé à l'assemblée que le décompte de leurs séances devra être rendu au bureau du Conseil général pour le 15 décembre 2021 au plus tard.

Mme Lorraine Piota adressera demain un mail à tous les conseillers généraux afin de leur transmettre les documents à remplir ainsi que la marche à suivre et les délais y relatifs.

#### **07. Cabinet médical des Arcades de Verbier – Situation de l'IRM**

---

M. Christophe Maret annonce à l'assemblée que l'affaire du cabinet médical des Arcades est à bout touchant. L'IRM a été évacué et rapatrié en Italie (retour à son propriétaire) la semaine dernière. M. Christophe Maret remercie le service de la sécurité pour son engagement dans cette affaire. Il a en effet fallu prendre des décisions et entreprendre des démarches compliquées dans un délai très court.

##### Intervention

1. M. Robin Moulin demande si le centre médical des Arcades hébergera un centre médical à l'avenir ou s'il sera réaffecté ?
  - M. Christophe Maret lui précise que cette question est à l'étude actuellement. Le Conseil municipal souhaite avoir un centre médical à Verbier, sur le modèle du centre de Sembrancher. Actuellement rien n'est prévu mais des réflexions sont menées et des informations plus claires seront transmises au Conseil général au printemps 2022.

## **08. Modification des horaires des courses de bus entre Le Châble et Verbier**

---

Mme Fanny Vaudan a remarqué que les paires de courses de bus entre Le Châble et Verbier allaient diminuer dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Pourquoi ce changement qui prétérite les habitants des villages tels que Fontenelle et Médières ?

M. Guillaume Colin l'informe que ces prestations de transport public sont commandées par les autorités cantonales. Avec l'inscription de la télécabine « Le Châble – Verbier » au TRV (transport régional voyageurs), les prestations de bus ont dû être réduites car le Canton ne finance qu'une seule ligne de TRV et que les prestations supplémentaires (les courses de bus) sont désormais à charge de la Commune de Val de Bagnes. L'offre de bus a été concentrée le matin et le soir lorsque les courses sont le plus fréquentées.

Mme Fanny Vaudan insiste sur le fait que cette diminution de l'offre pose un problème pour les personnes vivant au Cotterg, à Fontenelle et à Médières. Aucun bus ne circule entre 17h30 et 20h00 par exemple.

M. Guillaume Colin l'informe que le sujet est traité actuellement en commission ATCM. La Commune a pris une décision en toute connaissance de cause et en tenant compte du fait qu'en gardant la même fréquence de circulation des bus les coûts seraient à 100% à sa charge (contre plus de 90% de subvention cantonale avant cela).

Mme Fanny Vaudan demande si ces horaires pourraient faire l'objet de changements pour cet hiver encore ?

M. Guillaume Colin l'information que la période de consultation de ces nouveaux horaires a eu lieu durant le mois de septembre 2021 et que seulement 2 citoyens de Val de Bagnes ont émis des remarques à ce sujet. La consultation est actuellement close et les nouveaux horaires entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre prochain. Il n'est donc pas possible d'y apporter des modifications.

M. Guillaume Colin précise encore que la Commune est consciente du faite que l'offre de bus est moins bonne et qu'elle a essayé de trouver des alternatives pour desservir Médières en hiver. Toutefois le sujet est nouveau et mérite d'être encore approfondi. La Commune de Val de Bagnes a tenté de trouvé un certain équilibre avec les nouvelles données liées au TRV. L'offre qui a été accrue d'un côté (télécabine) a dû être diminuée ailleurs (bus).

Mme Fanny Vaudan estime qu'il est anormal que l'offre soit moins bonne pour une partie des habitants. Les personnes habitants devant se rendre à Verbier pour travailler devraient alors faire la queue pour prendre la télécabine au même titre que les skieurs ?

M. Guillaume Colin l'informe que des discussions sont en cours avec TVSA pour une meilleure gestion des flux de voyageurs et pour trouver des solutions adaptées.

M. Christophe Maret informe l'assemblée que ces mêmes questions peuvent aussi se poser pour les villages de Vens, de Chemin et du Levron. La Commune essaie de faire au mieux pour toute le monde, mais certains endroits plus petits sont moins

bien desservis c'est un fait. Dans son effort pour améliorer l'offre, la Commune a augmenté le service des lunabus qui est disponible désormais à Verbier durant toute la période hivernale. De plus, la ligne n°7 de Verbier fera une boucle différente pour assurer la desserte de Médières durant la saison d'hiver.

M. Julien Vaudan estime qu'il s'agit d'un sujet important qui doit être repris en commissions. Il s'agit d'un sujet important qui n'a peut-être pas fait l'objet d'assez d'attention.

M. Paul Choffat prend la parole et informe l'assemblée que la question des transports est extrêmement complexe. Toutefois, la Commune était ravie que la ligne de télécabine soit inscrite au TRV. Certains vont souffrir un peu de cette nouvelle donne en effet. Mais au final il s'agit d'une question de « coûts VS bénéfiques ». La Commune de Val de Bagnes doit-elle dépenser des sommes importantes pour des bus qui sont pratiquement tout le temps vides ? M. Paul Choffat indique à l'assemblée que la Commune est parfaitement consciente de ce qu'elle faisait en choisissant ces solutions et il estime que la majorité est contente de ce qui a été mis en place.

M. Lionel Saillen précise que certains élèves de Vollèges ont un délai d'attente trop long (10 minutes) avant le bus qui part pour Vens. L'école (primaire) pourrait-elle être prolongée pour ces enfants ?

Mme Anne-Michèle Lack l'informe avoir pris bonne note de sa demande et reviendra vers lui avec une réponse dès que possible.

M. Frédéric Deslarzes estime que ce changement d'horaire pose un gros problème pour les saisonniers qui, ne trouvant pas de logements à bas prix à Verbier, doivent se loger dans les petits villages situés entre Le Châble et Verbier et dont la desserte est désormais amoindrie.

M. Christophe Maret confirme que pour le saisonnier domicilié à Fontenelle, un problème se posera. Toutefois la télécabine sera ouverte dès 5h du matin et jusqu'à minuit pour faciliter la mobilité entre la station et la vallée. L'offre pour les saisonniers sera donc meilleure qu'actuellement. Par ailleurs, la Commune est consciente du problème de manque de logement pour les saisonniers et elle réfléchit à des solutions à mettre en place.

## **09. Entretien du site de Curala au Châble**

---

M. Samuel Amos fait remarquer l'assemblée du manque d'entretien récurrent de la place Curala. Plusieurs visiteurs ont fait état de ce manque d'entretien de l'espace public, avec des canettes en alu qui traînent et d'autres déchets qui jonchent le sol. Cela donne une très mauvaise image de notre destination, Curala étant sa porte d'entrée. Des moyens de nettoyage supplémentaires sont-ils prévus pour la saison qui s'annonce ?

M. Christophe Maret l'informe qu'une coordination pour l'entretien de l'espace Curala se fait entre TMR, TVSA et la Commune. Cette dernière a demandé plus de rigueur dans le nettoyage et notamment aux premières heures du matin. L'entretien de Curala devrait donc être amélioré cette prochaine saison.

Clôture de la séance à 21h35.

**Pour le Conseil général :**



Julien Vaudan  
Président



Mélanie Mento  
Secrétaire

Annexes :

- Liste des présences - **01**
- Présentation des projets de développement planifiés – **04.01**
- Présentation de la planification financière 2022-2025 – **04.02**
- Présentation du règlement sur la TPT – **05.01**
- Présentation du règlement du Conseil général – **05.02**
- Etat du fonds COVID-19 – **06.02**
- Présentation de l'état de la procédure des constructions – **06.03**
- Planning des séances 2022 du Conseil général – **07.01**

## Plénum du 17.11.2021

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	X			Madame	Heinis	Olivia		X	
Monsieur	Alter	François	X			Madame	Löf	Tora		X	
Monsieur	Amos	Guillaume	X			Madame	Lovey	Véronique	X		
Monsieur	Amos	Samuel	X			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle		X	
Monsieur	Baillifard	Raphaël	X			Monsieur	Maré	Gérald	X		
Monsieur	Berset	Laurent	X			Monsieur	Martin	Sacha	X		
Monsieur	Besse	Cédric	X			Madame	Mento	Mélanie	X		
Monsieur	Besson	Félix	X			Monsieur	Michellod	Patrick	X		
Monsieur	Bircher	Félicien	X			Monsieur	Morand	Sylvain		X	
Madame	Bourgeois	Laurence	X			Monsieur	Moulin	Bastian		X	
Monsieur	Bratter	Marcus	X			Monsieur	Moulin	Matthieu	X		
Madame	Chevrier	Célia	X			Monsieur	Moulin	Robin	X		
Madame	Corthay-Coulet	Alexandra	X	X		Madame	Oakman-Rossier	Christine	X		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	X			Madame	Orellier	Aimée	X		
Monsieur	Darbellay	Jérôme	X			Madame	Pembe Tomay	Colette	X		
Monsieur	Déltroz	Gabriel	X			Madame	Pralong	Sabrina	X		
Madame	Del Sordo	Céline	X	X		Madame	Rausis Mesot	Marina		Démission	
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	X			Monsieur	Roserens	Stéphane	X		
Madame	Deslarzes	Sophie	X	X		Monsieur	Rossier	Sven	X		
Monsieur	Egger	Nicolas	X			Monsieur	Rosoz	Sébastien		X	
Monsieur	Farquet	Claude	X			Monsieur	Roux	François	X		
Madame	Farquet	Sarah	X			Monsieur	Saillen	Lionel	X		
Monsieur	Fellay	Guillaume	X			Monsieur	Tellen	Dominique	X		
Monsieur	Fellay	Léonard	X			Monsieur	Terretaz	Cédric	X		
Monsieur	Fellay	Sébastien	X			Madame	Tristan	Martine	X		
Monsieur	Fellay	Simon		X		Madame	Vaudan	Emily	X		
Monsieur	Fournier	Romain	X			Madame	Vaudan	Fanny	X		
Monsieur	Frossard	Alain	X			Monsieur	Vaudan	Julien	X		
Madame	Gailloud	Martine	X			Monsieur	Veuthey	François	X		
Monsieur	Gay	Pierre-Yves	X			Monsieur	Wasserfallen	Antoine	X		



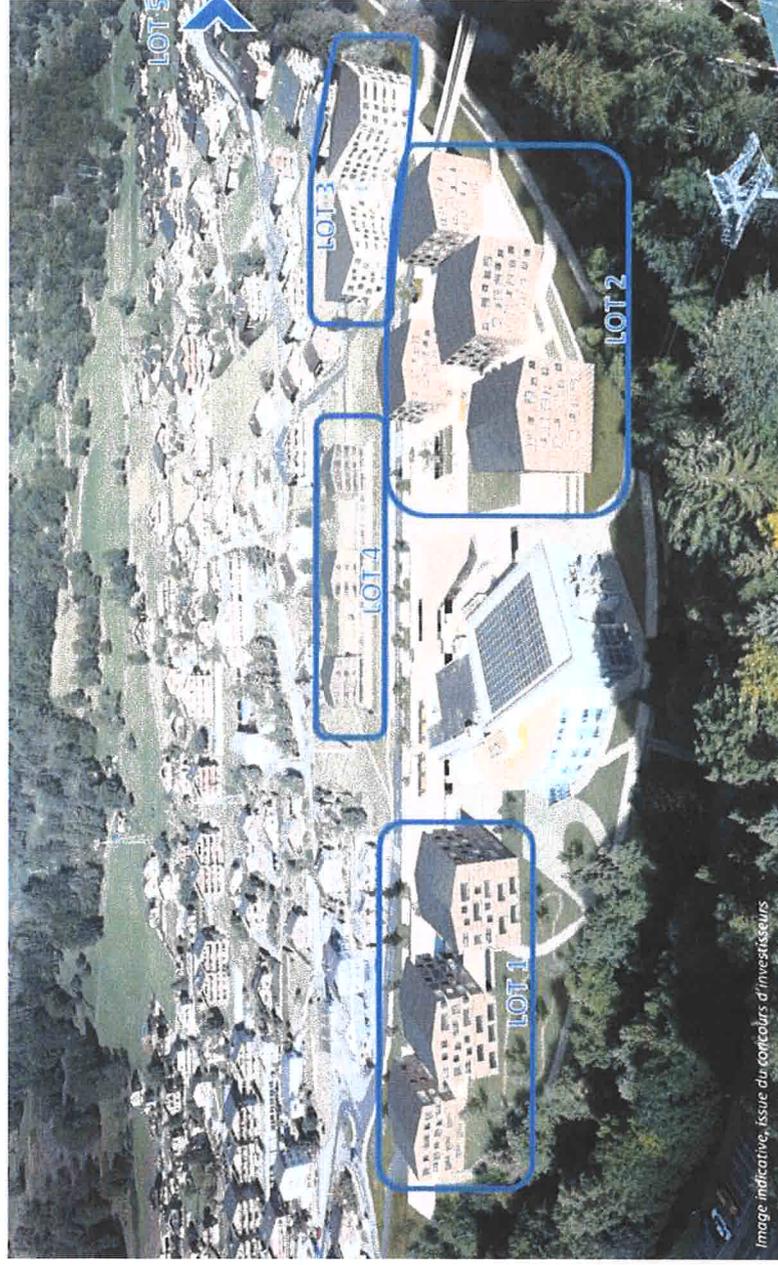
## 04. Présentations - interventions

### 01 Projets de développement planifiés

## Axes de développement

### Les projets de développement ont pour objectifs de :

- Rendre** notre destination Verbier – Val de Bagnes plus attractive sur les plans du sport et de la culture
- Améliorer** la mobilité (gare, etc.)
- Favoriser** l’offre d’hébergement pour les seniors, saisonniers, logement abordable et hôtellerie
- Rénover / moderniser / mettre** aux normes les bâtiments et infrastructures communales



## Objectifs

- HUB Transports (y compris PK St-Marc)
- Résidences touristiques et hôtelières
- Activités et logements saisonniers et seniors
- Modernisation du bâtiment des télécabines

## Délais

- Planification : 2021 à 2025
- Réalisation : 2026 à 2030

## Financier

- Investissement public : chf 60 mio
- Exploitation : excédentaire (hors amortissement)

## Décisions CG

- 02.12.20 : validation des études
- A venir : modernisation bât. télécabines

*Image indicative*

## Centre sportif



*Image selon projet révisé, levée des oppositions et autorisation en cours*

### Objectif

- Offre touristique et loisirs
- Equipement sportif

### Délais

- Réalisation bât. «Détente» : 2022 -> 24/5
- Programme de la 3<sup>ème</sup> étape : dès 2022

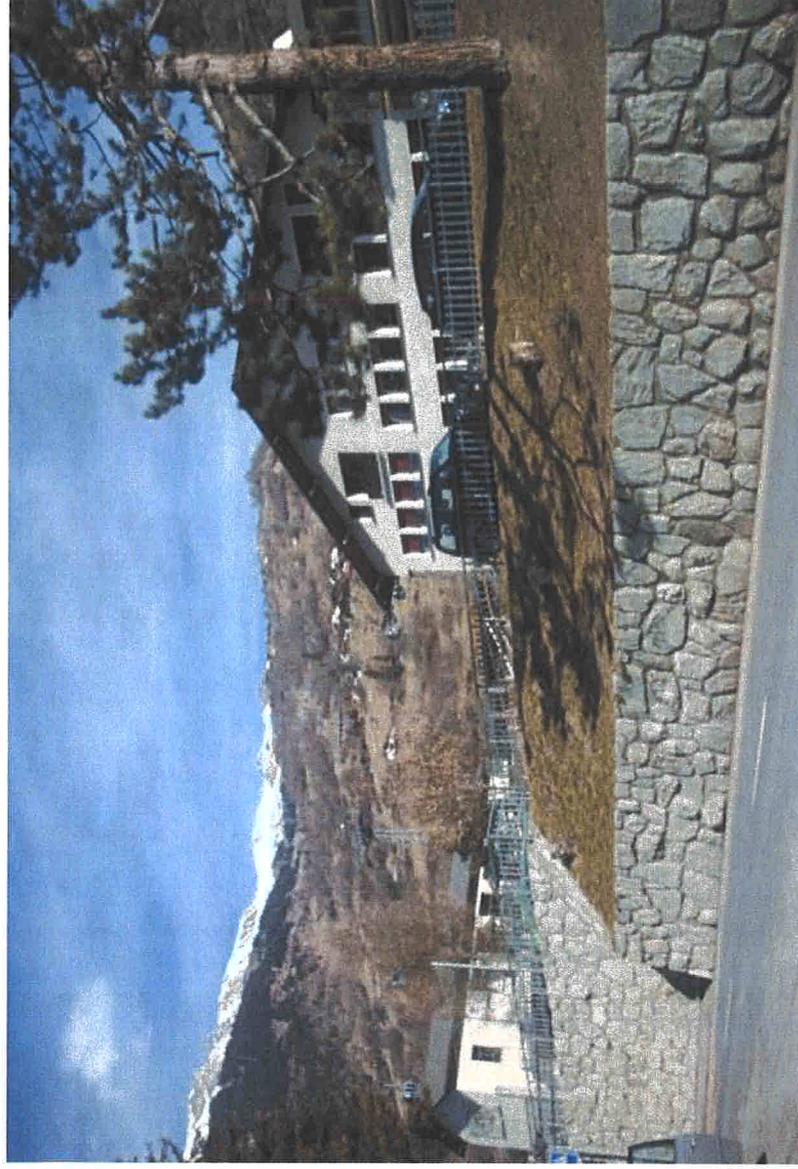
### Financier

- Invest. et exploitation : en consolidation

### Décisions CG

- 2017 : Crédit supp. bâtiment DE / incendie
- A venir : Etat financier + exploitation
- A venir : Concept de l'étape 3

## Ecole de Villette et Collège de Bagnes



### Objectif

- Qualité d'accueil des élèves
- Mise aux normes
- Réponse au besoin projeté à 20 ans

### Délai

- Ecole : programme et site -> 2022
- Collège de Bagnes : programme -> 2022

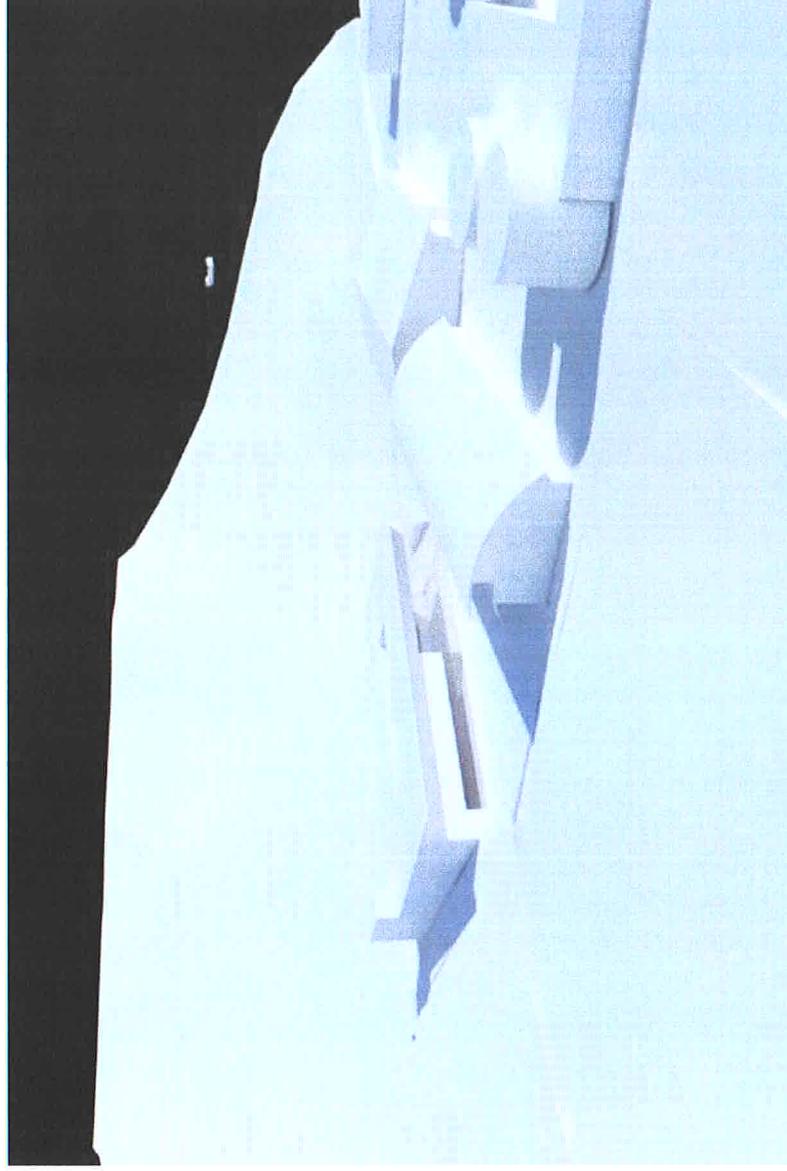
### Financier

- Investissement : CHF 20 mios
- Exploitation : statut quo

### Décisions CG :

- À venir : engagement des projets

## Maison de la sécurité



### Objectif

- Sécurité de Val de Bagnes
- Modernisation des infrastructures

### Délai

- Planification : 2022-23
- Réalisation : 2024-25

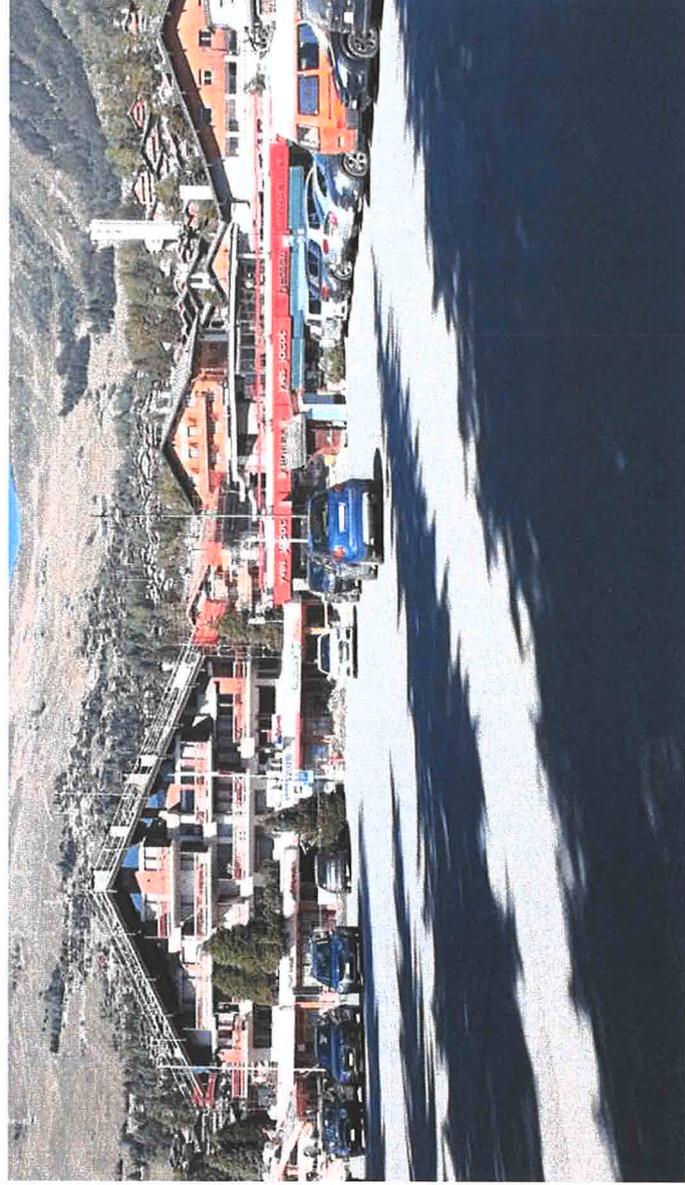
### Financier

- Investissement : CHF 15 mio
- Exploitation : à consolider

### Décisions CG

- À venir : engagement du projet

## Place de l'Ermitage et parking



### Objectif

- Création d'un lieu de vie toutes saisons
- Place avec des animations

### Délai

- Planification : 2022-23
- Réalisation : 2024-25

### Financier

- Investissement : CHF 12 mioS
- Exploitation : PK excédentaire (*hors amortissement*)

### Décisions CG

- A venir : engagement du projet

## Autres projets (liste non exhaustive)

### Maison de Commune du Châble

- Accueil de la population
- Espaces de travail du Conseil Municipal et des services communaux

### Crèche de Vollèges

- Accueil des enfants

### Centre culturel de la Vallée

- Espace bibliothèque / ludothèque
- Espaces de travail et archives

### Centre de tri du Merdenson

- Gestion des apports de matériaux et optimisation du recyclage
- Regroupement et intégration des locaux et stockage
- Respect des ordonnances légales

### Aménagement du centre de Vollèges et de la place Brunet

## 04. Présentations - interventions

### 02 Planification financière 2022-2025

# Plan de présentation

1. Contexte & principes appliqués
2. Investissements
3. Recettes fiscales
4. Récapitulation du fonctionnement
5. Tableau des résultats

## Contexte et principes appliqués

- ✓ Planification faite par les directeurs opérationnels dans le cadre du budget
- ✓ Priorisation des investissements
- ✓ Appréciation raisonnable des revenus (recettes fiscales)
- ✓ Cohérence avec les planifications financières précédentes

# Investissements «lourds»

1/4

<u>Aménagement Curala</u>	Planif 2022-2030	budget 2021	=> cptes 2020	total
<b>TMR</b>				
gare TMR	-		12'000'000.00	12'000'000.00
halle des bus			5'000'000.00	5'000'000.00
sous total gare TMR	-	-	17'000'000.00	17'000'000.00
<b>Curala</b>				
Parking Curala	33'800'000.00	200'000.00		34'000'000.00
Aménagements extérieurs	8'000'000.00			8'000'000.00
Parking St Marc	9'000'000.00	400'000.00		9'400'000.00
Etudes déjà soumises au CG	2'600'000.00	400'000.00		3'000'000.00
Bâtiments SIB (études + travaux)	5'000'000.00	100'000.00		5'100'000.00
<i>ss total curala</i>	<i>58'400'000.00</i>	<i>1'100'000.00</i>	<i>-</i>	<i>59'500'000.00</i>
<b>Route et cours d'eau</b>				
Pont de service	1'850'000.00		50'000.00	1'900'000.00
Route de déviation	7'850'000.00	50'000.00	100'000.00	8'000'000.00
<i>sous total rte et cours d'eau</i>	<i>9'700'000.00</i>	<i>50'000.00</i>	<i>150'000.00</i>	<i>9'900'000.00</i>
<b>Total aménagement Curala</b>	<b>68'100'000.00</b>	<b>1'150'000.00</b>	<b>17'150'000.00</b>	<b>86'400'000.00</b>



<b>Centre sportif</b>	Planif 2021-2030	budget 2020	=> cptes 2020	total
nouveau centre sportif	détaillé ci-dessous		29'473'629.80	29'473'629.80
mise en conformité			3'763'078.41	3'763'078.41
vestiaire patinoire	1'282'700.00			1'282'700.00
restaurant provisoire	15'000.00			15'000.00
batiment DE sinistré	29'800'000.00			29'800'000.00
Patinoire sinistrée	19'600'000.00			19'600'000.00
Extension possible Log et MICE	30'000'000.00			30'000'000.00
	80'697'700.00	-	-	80'697'700.00
Indemnités assurance <i>(portées au bilan en revenus différés)</i>	-21'540'000.00		871'500.00	-20'668'500.00
<b>Total Centre sportif</b>	<b>59'157'700.00</b>	<b>-</b>	<b>49'561'700.00</b>	<b>93'265'908.21</b>

Commune de Val de Bagnes		Invest. total 2022--2030	Recettes / subvent.	Invest nets 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et suivants
Lieu	Affectation	Remarques								
Le Châble	Aménagements zone Curala	parking, TMR, terrains, bât. télécabine, etc.		10'000'000		5'000'000	5'000'000			40'800'000
	Bâtiment de la sécurité		3'000'000	12'000'000	200'000	500'000	5'000'000	6'300'000		
Villette	Nouveau centre scolaire et salle de gym.	subv. 30 %	3'645'000	14'900'000		500'000	4'000'000	6'500'000	3'900'000	-3'645'000
Versegères	Nouveau centre scolaire			-500'000		-500'000				
	Centre Culturel			7'800'000		400'000	400'000	3'500'000	3'500'000	
Verbier	extension école			4'000'000						4'000'000
	Réaffectation anciennes écoles	Champsec, Lourtier, Sarreyer		2'200'000		50'000	1'000'000	50'000	100'000	1'000'000
Bruson	Maison du Bagnes			200'000	200'000					
Verbier	Centre sportif	transformations		30'100'000	4'000'000	10'000'000	10'000'000	6'100'000		
Verbier	Centre sportif	Etape 3, reconstruction		50'900'000		1'000'000	2'000'000	2'000'000	5'000'000	40'900'000
	LIML et Homologation nouvelles pistes VTT	Charançon et Châble Verbier yc compensation		1'025'000	125'000	200'000	200'000	200'000	300'000	
	Domaine des Mayens de Bruson			11'500'000		7'900'000	3'600'000			2'100'000
Villette	Route de contournement	part Bagnes = 85% des 30% (subv. VS 70%)		3'000'000					3'000'000	10'000'000

Commune de Val de Bagnes		2027 et exercices suivants	2026	2025	2024	2023	2022	Recettes / Investissements nets subventionnés 2022-2026	Investissement total 2022--2030
Lieu	Affectation	Remarques							
Verbier	Routes		1'050'000	950'000	1'850'000	1'680'000	1'900'000	7'430'000	9'280'000
Verbier	Rte de Dabonné et des crêts	rampes chauffantes					2'750'000	185'000	2'935'000
Vallée	Routes		700'000	1'200'000	1'750'000	2'750'000	4'035'000		11'935'000
Vallée	Route de contournement + pont de service		4'850'000	3'000'000		1'850'000	9'700'000		9'700'000
	Réseau eau potable		3'000'000	3'000'000	3'000'000	5'500'000	3'101'000	17'601'000	20'601'000
	Aduction d'eau Verbier (Louvie, aqueduc et Ruinettes)		2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	5'900'000	15'900'000	17'900'000
	Réseau égouts		1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	2'449'000	8'449'000	9'949'000
	PGEE		900'000	900'000	900'000	900'000	770'000	4'370'000	5'270'000
	Prêts et/ou cautionnement				2'000'000	2'000'000	8'800'000	12'800'000	12'800'000
<b>TOTAUX</b>			<b>30'300'000</b>	<b>37'700'000</b>	<b>44'700'000</b>	<b>43'730'000</b>	<b>34'230'000</b>	<b>190'660'000</b>	<b>303'395'000</b>
			<b>30'300'000</b>	<b>37'700'000</b>	<b>44'700'000</b>	<b>43'730'000</b>	<b>34'230'000</b>	<b>190'660'000</b>	<b>105'905'000</b>

## Planification des recettes fiscales 2022 - 2026

	2022	2023	2024	2025	2026
	Budget				
	1	1	1	1	1
<b>Coefficient d'impôt</b>	170%	170%	170%	170%	170%
<b>Taux d'indexation</b>					
<b>Remarques</b>					
<b>9 Finances et Impôts</b>	77'195'500	78'335'500	79'447'500	80'078'500	81'228'500
<b>90 Impôts</b>	71'694'000	72'784'000	73'896'000	75'027'000	76'177'000
<b>900 Impôts personnes physiques</b>	64'949'000	65'916'000	66'901'000	67'902'000	68'919'000

## Planification des recettes fiscales 2022 - 2026

92	Péréquation financière	-8'074'000	-8'074'000	-8'074'000	-8'074'000	-8'574'000
920	Péréquation financière	-8'074'000	-8'074'000	-8'074'000	-8'574'000	-8'574'000
93	Parts aux recettes	12'753'000	12'803'000	12'803'000	12'803'000	12'803'000
930	Part aux recettes de la Confédération	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
931	Part des communes aux impôts cantonaux	7'100'000	7'100'000	7'100'000	7'100'000	7'100'000
932	Régales et patentes	5'638'000	5'688'000	5'688'000	5'688'000	5'688'000
94	Gérance de la fortune et des dettes	822'500	822'500	822'500	822'500	822'500
940	Intérêts	822'500	822'500	822'500	822'500	822'500



**Planification financière 2022-2026 / tableau des résultats**

**Tableau des résultats 1/3**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et suivants
--	------	------	------	------	------	------------------

**INVESTISSEMENTS NETS**

0 Administration générale	2'310'000	10'280'000	19'590'000	15'670'000	10'050'000	42'890'000
1 Sécurité publique	913'000	1'200'000	5'744'000	6'744'000	1'309'000	2'079'000
2 Enseignement et formation	160'000	0	0	0	0	0
3 Culture, loisirs et culte	5'130'000	12'160'000	12'975'000	14'620'000	8'755'000	42'090'000
4 Autres dépenses de santé	55'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
5 Prévoyance sociale	41'500	35'000	30'000	30'000	30'000	30'000
7 Protection et aménagement de l'environnement	2'170'000	9'820'000	5'390'000	2'320'000	870'000	25'120'000
8 Economie publique	1'585'500	750'000	750'000	750'000	750'000	120'000
Travaux publics	14'450'000	9'310'000	6'930'000	6'830'000	12'380'000	14'530'000
Autis	15'405'000	11'150'000	8'650'000	8'650'000	8'650'000	8'150'000
Investissements financiers	8'800'000	2'000'000	2'000'000	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>51'020'000</b>	<b>56'720'000</b>	<b>62'074'000</b>	<b>55'629'000</b>	<b>42'809'000</b>	<b>135'024'000</b>

dont investissements "lourds" présentés

34'230'000 43'730'000 44'700'000 37'700'000 30'300'000 105'905'000

**CHARGES INDUITES (par les investissements 2022-2026, sans les charges financières & amortissements, non calculées dans la planification du fonctionnement)**

Maison communale		-20'000	-170'000	-170'000	-170'000	-170'000
Divers nouveaux abris PC			-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
Centre sportif (coûts additionnels, nets)			-100'000	-200'000	-200'000	-200'000
Accompagnement projet Curala		-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000

**REVENUS INDUITS (par les investissements 2022-2026)**

EVB - valorisation de l'eau (turbinage rive gauche)		0	40'000	80'000	80'000	80'000
<b>TOTAL REVENUS ET CHARGES INDUITS</b>		<b>-70'000</b>	<b>-290'000</b>	<b>-350'000</b>	<b>-350'000</b>	<b>-350'000</b>



### Tableau des résultats 2/3

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les revenus induits)</b>					
0 Administration générale	1'345'230	1'227'022	1'238'933	1'250'962	1'263'111
1 Sécurité publique	1'715'000	1'727'050	1'739'221	1'751'513	1'748'928
2 Formation	707'500	618'535	619'580	620'636	621'703
3 Culture, loisirs et culte	1'410'500	1'167'950	1'173'475	1'181'074	1'188'750
4 Santé	0	0	0	0	0
5 Prévoyance Sociale	2'260'550	2'263'330	2'266'138	2'268'974	2'271'838
6 Trafic	1'455'000	1'462'800	1'470'678	1'478'635	1'486'671
7 Protection + aménagement environnement	14'102'600	14'007'932	14'144'617	14'282'669	14'422'102
8 Economie publique	10'682'750	10'680'278	10'738'407	10'797'146	10'856'499
9 Finances et Impôts	88'898'500	90'298'500	91'410'500	92'041'500	93'191'500
<b>TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>122'577'630</b>	<b>123'453'397</b>	<b>124'801'548</b>	<b>125'673'109</b>	<b>127'051'102</b>
	<b>0.71%</b>	<b>1.09%</b>	<b>0.70%</b>	<b>1.10%</b>	
<b>taux de croissance</b>					
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT (sans les charges induites et les amortissements)</b>					
0 Administration générale	14'002'700	14'119'930	14'233'615	14'399'636	14'608'591
1 Sécurité publique	7'486'200	7'480'898	7'582'363	7'685'264	7'789'619
2 Formation	7'299'400	7'380'410	7'462'301	7'545'167	7'629'020
3 Culture, loisirs et culte	13'774'900	13'845'549	13'957'264	13'820'461	13'935'162
4 Santé	1'998'400	2'016'445	2'034'672	2'053'083	2'071'681
5 Prévoyance Sociale	8'393'600	8'406'087	8'498'996	8'593'136	8'688'523
6 Trafic	12'825'900	12'909'084	13'053'982	13'200'616	13'349'008
7 Protection + aménagement environnement	13'677'200	13'762'783	13'899'463	14'037'753	14'177'675
8 Economie publique	10'609'200	10'704'292	10'800'640	10'898'261	10'997'172
9 Finances et Impôts	11'703'000	11'703'000	11'703'000	11'703'000	11'703'000
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>101'770'500</b>	<b>102'328'477</b>	<b>103'226'296</b>	<b>103'936'377</b>	<b>104'949'451</b>
	<b>0.55%</b>	<b>0.88%</b>	<b>0.69%</b>	<b>0.97%</b>	
	<b>taux de croissance</b>	<b>0.88%</b>	<b>0.69%</b>	<b>0.97%</b>	



### Tableaux des résultats 3/3

		2022	2023	2024	2025	2026
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>						
E	C-D	20'807'130	21'124'920	21'575'253	21'736'731	22'101'652
	Marge d'autofinancement avant revenus et charges induits					
	B	0	-70'000	-290'000	-350'000	-350'000
	Revenus et charges induits					
F	E+B	20'807'130	21'054'920	21'285'253	21'386'731	21'751'652
	<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT (sans les frais financiers liés au investissements)</b>					
G	Charges financières induites par les investissements (intérêts des emprunts)				-510'204	-1'444'513
	2.0%					
H	F-G	20'807'130	21'054'920	21'285'253	20'876'528	20'307'139
	<b>MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT</b>					
<b>EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT</b>						
A	Investissements nets	51'020'000	56'720'000	62'074'000	55'629'000	42'809'000
H	Marge nette d'autofinancement	20'807'130	21'054'920	21'285'253	20'876'528	20'307'139
I	H-A	-30'212'870	-35'665'080	-40'788'747	-34'752'472	-22'501'861
	<b>EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT</b>					
	Disponibilités financières au 2.11.2021	86'897'888				
	Report de disponibilités / dettes		54'814'967	17'256'555	-25'510'178	-72'225'651
	Part du fermage laissé à disposition de SEDRE SA	-664'051	-648'332	-632'985	-618'001	-603'372
J	Participation communale à la baisse du tarif de l'électricité (prélèvement sur le fond ad hoc)	-1'250'000	-1'250'000	-1'250'000	-1'250'000	-1'250'000
	Remboursement / (octroi) de prêts par / (à) des tiers	44'000	5'000	-95'000	-95'000	-95'000
	Remboursement emprunt				-10'000'000	0
K	J+I	54'814'967	17'256'555	-25'510'178	-72'225'651	-96'675'884
	<b>DISPONIBILITES FINANCIERES AU 31.12 (+) ou RECOURS A L'EMPRUNT DURANT L'EXERCICE (-)</b>					
L	<b>SITUATION DE LA DETTE (+) ou disponibilités financières (-)</b>	-54'814'967	-17'256'555	25'510'178	72'225'651	96'675'884
	<i>selon planification au 25.01.2021</i>					
	<i>selon planification au 19.11.2019</i>					
		-30'296'253	6'219'835	39'477'791	57'134'325	
		-3'768'496	18'058'109	41'585'717		

## Conclusion à tirer

- Ce n'est pas un budget mais un état des lieux des projets avec un planning espéré de réalisation
- Les montants d'endettement auxquels on tend rendent nécessaires la priorisation, voire la sélection



# Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique (TPT)

# Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique (TPT)

## Situation actuelle

En 2021, les anciens règlements de Bagnes et de Vollèges sont encore appliqués sur les ex-territoires respectifs mais, en résumé :

- Mêmes principes (taxe de base et taxe complémentaire)

## ***Mais avec des***

- Tarifs différents



# Règlement TPT - suite

## Demain ...

### Buts et affectations de la taxe (sans changement)

- ❖ Appeler à contribution les bénéficiaires du tourisme pour affecter les moyens à la promotion touristique

### Les assujettis (sans changement)

- ❖ Toutes les PM et les indépendants assujettis aux impôts sans restriction ou de manière limitée y compris les entreprises hors commune mais qui ont un établissement stable sur le territoire communal ainsi que les loueurs de chalets et appartements de vacances

## Règlement TPT - suite

### □ Composantes de la taxe

- Taxe de base annuelle en fonction du type d'activité et taxe complémentaire basée sur la valeur ajoutée du secteur concerné et du nombre d'EPT
- Existence d'un tarif minimal pour les petits contribuables

### □ Particularités

- Un coefficient géographique est appliqué soit 1.0 pour Verbier (1936) et 0.5 pour la Vallée
- Un coefficient de saisonnalité est appliqué pour une activité uniquement estivale de 0.5
- Les loueurs de chalets et d'appartements sont assujettis à un forfait par type de logement



## Règlement TPT – vote

**Acceptez-vous le nouveau Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique (TPT), avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ?**



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

[Contrôle présences](#) | [Approbations](#) | [Présentation](#) | [Décisions](#) | [Information](#) | [Divers](#)

# Règlement du Conseil général

Plenum du Conseil général | Espace St-Marc | Mercredi, 17 novembre 2021

# Règlement du Conseil général

## Axes de travail du bureau

- Modifications minimales et cosmétiques (Bagnes <> Val de Bagnes)
- Simplification des articles (sens et forme)
- Formalisation des annexes (par articles)



# Règlement du Conseil général

## Processus

- ☐ **Trois séances de travail avec le bureau**
  - Reprises de l'ancien règlement (2013) et du nouveau règlement
  - Adaptation des annexes
- ☐ **Séance de concertation avec les Présidents des commissions**
- ☐ **Transmission des documents aux membres du Conseil général**

# Règlement du Conseil général

## Zoom sur les détails

	Délais	
J - 50	Mise en ligne du budget et des comptes - prise de connaissance	5
J - 45	Présentation général à la COGEST aux présidents de commissions	7
J - 38	Première séance de travail par commission - préparation des questions	7
J - 31	Réponses aux questions par l'exécutif	7
J - 24	Séance de commissions pour préavis et rapport	7
J - 17	Séance de la COGEST avec préavis des commission pour rapport final	10
J - 7	Publication des rapports	

# Règlement du Conseil général

## Grilles tarifaires (art. 32)

Rôles des membres du Bureau	Forfait à l'année
Président du Conseil général	CHF 2'000.-
Vice-président du Conseil général	CHF 1'500.-
Secrétaire	CHF 2'000.-
Scrutateurs	CHF 1'500.-

*Le forfait inclus les séances de Bureau, la préparation de l'ordre du jour, la relecture du procès-verbal.*

Séances	Indemnités par séance
Séance de commission	CHF 100.-
Plénium	CHF 150.-

*Les séances préparatoires entre le Président de commission et un membre de l'Exécutif sont rémunérées à hauteur de CHF 100.-.*



## Règlement du Conseil général – vote

**Acceptez-vous le nouveau Règlement du Conseil général avec une entrée en vigueur de suite ?**

## 06. Informations

### 02 Covid – point de situation

## Covid - point de situation (08.11.2021)

	Montant engagé CHF	Montant payé à ce jour CHF
Centre de test COVID, Covid-Angels, soutien à la police, circulation, déplacement Ecole de ski...	967'000.00	946'774.94
Palp Festival : soutien à la transformation en accord avec Etat VS (soutien COVID sociétés culturelles/événementielles)	37'000.00	-
Soutien à fonds perdu pour restaurateurs/hôteliers (avec ou espace public, kiosque, établissement à l'emporter)	1'200'000.00	1'075'800.00
Soutien aux cas de rigueur (au cas par cas)	1'000'000.00	175'100.00
TPT 2021 (exonération sectorielle)	800'000.00	330'000.00
Adaptation loyers commerciaux (là où la commune est bailleuse)	10'000.00	6'458.00
<i>Sous-total</i>	<i>4'014'000.00</i>	<i>2'534'413.94</i>
Montant résiduel	986'000.00	2'465,867.06
<b>TOTAL</b>	<b><u>5'000'000.00</u></b>	<b><u>5'000'000.00</u></b>

## Covid - suite

	Montant engagé CHF	Montant payé à ce jour CHF
Bons de soutien à l'économie *	1'000'000.00	501'620.00
Soutien aux Lr2 (émission de bons en fin d'année)	500'000.00	-
<i>Sous-total</i>	<i>1'500'000.00</i>	<i>501'620.00</i>
Montant résiduel	500'000.00	1'498'380.00
<b>Total</b>	<b><u>2'000'000.00</u></b>	<b><u>2'000'000.00</u></b>

\*) = bons en cours de distribution

## Covid – synthèse des cas traités et avenir

	Nombre de cas traités	Acceptés	Refus	En cours	Montants versés
Soutien aux restaurateurs	167	110	57	0	1'075'800
Dossiers cas de rigueur	19	5	8	5	175'100
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>115</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>1'250'900</b>

### Hiver 2021/22

- Selon évolution
- Soutien à l'économie
- Mesures complémentaires
- CHF 986'000 (montant résiduel)



## 06. Informations

### 03 Dossier des constructions - rapport final sur le processus de régularisation

# Historique

## 27 mai 2020 sommation du CdE

*« les mesures annoncées et adoptées par la commune permettent, à première vue, d'aboutir à une situation conforme au droit en ce qui concerne les décisions portant sur les nouveaux dossiers »*

Analyser l'ensemble des décisions rendues entre le 2 avril 2012 et le 27 avril 2016

- Pour le 31.08.2020 : constat de légalité
- Pour le 31.12.2020 : nouvelles décisions

## 27 avril 2021 sommation du CdE

Modification du délai au 31.08.2021 à la suite de l'arrêt du TF du 30 mars 2021

# «Types» de décisions

## 1267 décisions rendues entre le 2 avril 2012 et le 27 avril 2016

- 75 cas bagatelles (velux, cabanons, etc.)
- 101 dossiers CCC (commission cantonale des constructions) principalement des autorisations en zone mayen (changement de compétence au 1 janvier 2018 – nouvelle LC)
- 802 décisions licites
- 289 décisions regroupés en **248 cas de constructions**

## Décisions licites (802 décisions)

Établissement d'un constat de légalité pour toutes les décisions. Les constats ont été transmis au CdE pour le 31.08.2020

## Décisions « illicites » et décisions licites liées (289 décisions)

Regroupement en « cas de construction »

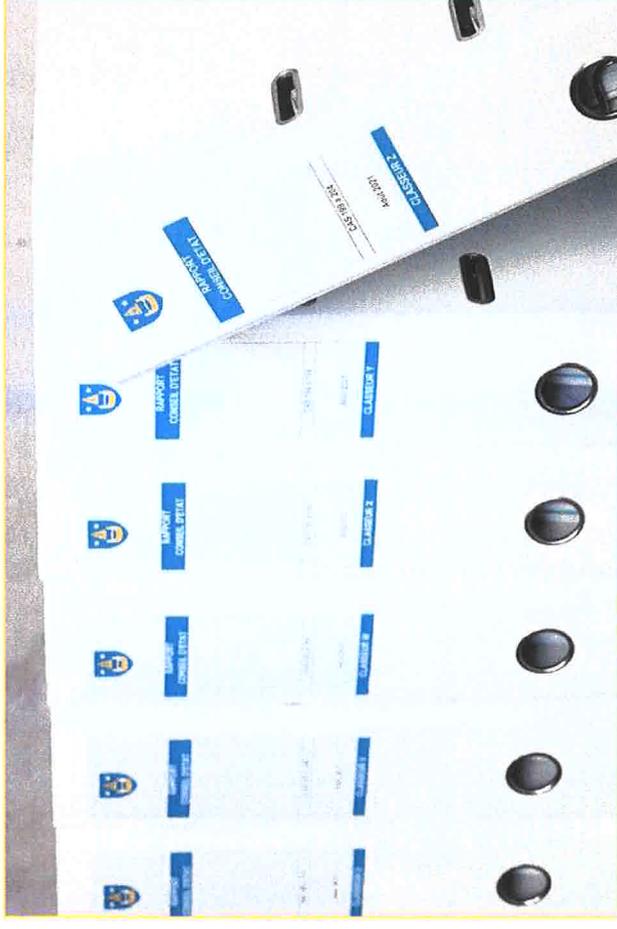
Il y a fréquemment plusieurs autorisations successives pour une construction ; afin de permettre une analyse globale de la situation, les 289 décisions sont regroupées en 248 cas.

## Analyse de la conformité à

- ✓ la densité
- ✓ la loi sur les résidences secondaires

## Rapport

- Transmis au Conseil d'Etat le 28 septembre
- Représente 16 classeurs fédéraux



## Et maintenant...

- Traitement des recours liés aux nouvelles décisions (6)
- En attente de la suite donnée au rapport par le Conseil d'Etat

# Agenda des séances du Conseil général 2022

Objets séances	Dates 2022
Informations générales	9 mars 2022, ESM
Tourisme	18 mai 2022, Salle polyvalente (Vollèges)
Comptes	22 juin 2022, ESM
Informations générales	14 septembre 2022, ESM
Planification financière	23 novembre 2022, ESM
Budget	<b>14 décembre 2022, ESM</b>